

Luminus BasicFix Gaz

(septembre 2023)

Conditions particulières : (GBFI2C2.0)

Valable pour les Consommateurs résidentiels avec une consommation de gaz annuelle < 100 MWh et des raccordements au réseau de gaz naturel basse pression avec relevé annuel. Dans le cas contraire, Luminus se réserve le droit d'adapter votre prix.

Consommateurs : **résidentiels**

Tarif : **fixe**

Durée du contrat : **2 ans**

VOS AVANTAGES :

 Sécurité	 Facilité	 Service
Un prix fixe compétitif pendant 2 ans.	Vous gérez votre compte et vos factures dans My Luminus, votre espace client en ligne.	Self service 100 % en ligne : vous gérez vous-même, facilement et à tout moment, vos données et services dans votre espace client sécurisé.

SERVICES INCLUS :

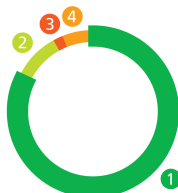
Luminus Extras	My Luminus	FactureManager
Tous vos avantages sur vos marques préférées.	Votre espace client pour gérer tous vos services en ligne.	La flexibilité de paiement et l'assurance d'un budget sous contrôle.

Plus d'infos sur luminus.be

€ TARIFS :

Composition du prix de l'énergie

- 1 Énergie fournie par Luminus
- 2 Coût de transport de l'énergie
- 3 Taxes et redevances
- 4 TVA 6%



1 Prix de l'énergie fournie par Luminus (TVA incl.)¹ :

	Prix du jour
Énergie (c€/kWh)	8,14
Redevance fixe (€/an)	17,09

¹ Pour plus d'informations, voir ci-dessous : 'Informations sur votre tarif'.

2 Coûts d'utilisation des réseaux :

	Gestionnaire de réseau	Coûts de distribution						Coûts de transport (c€/kWh)	Tarif gestion des données / Activité de mesure et de comptage (€/an)
		Petite consommation ≤ 5 000 kWh		Consommation moyenne > 5 000 et ≤ 150 000 kWh		Grande consommation > 150 000 kWh			
		Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)	Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)	Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)		
FL	Fluvius (Gaselwest)	1,99	13,76	1,05	60,61	0,70	591,67	0,1526	13,39
	Fluvius (Imewo)	2,26	15,66	0,81	87,82	0,58	433,66	0,1526	13,39
	Fluvius (Intergem)	1,76	12,02	0,83	58,06	0,56	467,15	0,1526	13,39
	Fluvius (Iveka)	1,80	12,46	0,71	66,92	0,48	418,25	0,1526	13,39
	Fluvius (Iverlek)	1,91	13,22	0,85	65,90	0,57	493,93	0,1526	13,39
	Fluvius (Sibelgas)	1,92	13,02	0,73	72,23	0,67	159,74	0,1526	13,39
	Fluvius Antwerpen	2,22	15,19	0,62	94,95	0,43	379,82	0,1526	13,39
	Fluvius Limburg	1,71	14,99	0,90	55,45	0,43	749,67	0,1526	13,39
	Fluvius West	2,56	7,05	1,09	80,77	0,60	810,20	0,1526	13,39
WAL	ORES (Brabant Wallon)	3,53	26,27	1,62	107,91	1,17	668,49	0,1526	-
	ORES (Hainaut Gaz)	3,85	25,54	1,88	103,40	1,43	638,07	0,1526	-
	ORES (Luxembourg)	2,89	22,45	1,38	84,29	1,05	508,85	0,1526	-
	ORES (Mouscron)	3,06	22,83	1,56	86,66	1,21	524,84	0,1526	-
	ORES (Namur)	3,75	26,50	1,74	109,38	1,27	678,47	0,1526	-
	TECTEO RESA	3,30	29,21	1,82	103,10	1,61	813,19	0,1526	-

3 Taxes et redevances :

	FL	WAL
Cotisation sur l'énergie (c€/kWh)	0,1058	0,1058
Droit d'accise spécial (*) (c€/kWh)	0,8724	0,8724
Redevance de raccordement (**)(***) (c€/kWh)	-	0,0075

(*) Tarif différent dépendant de la consommation sur base annuelle : 0-12.000 kWh : 0,8724 c€/kWh, >= 12.001 kWh : 0,8724 c€/kWh
(**) TVA non applicable.
(***) Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette redevance est majorée d'un montant forfaitaire de € 0,0075.



INFORMATION SUR VOTRE TARIF :

Les montants mentionnés sont arrondis. La redevance annuelle et le coût de l'énergie ne sont pas indexés.

La TVA sur les prix indiqués et les éventuelles promotions est de 6 %. Si le taux de TVA en vigueur change pendant la durée de votre contrat, alors les prix et les promotions changent également.

La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par raccordement au réseau de gaz qui couvre tous les coûts d'exploitation fixes de Luminus. Si le contrat avec Luminus est résilié prématurément (= dans le courant de la première année à compter de la date de début de la fourniture), le client sera tenu de payer la redevance fixe annuelle par raccordement au réseau de gaz. Au terme de la première année à compter du début de la fourniture, la redevance fixe n'est imputée qu'au prorata de la durée effective de fourniture ininterrompue de gaz par Luminus. La redevance fixe est imputée sur le décompte ou le décompte de clôture. Les coûts d'utilisation des réseaux mentionnés ci-dessus sont les coûts approuvés par les régulateurs régionaux (VREG, CWAPE et BRUGEL) et les valeurs des taxes, redevances, cotisations et surcharges sont les valeurs les plus

récentes connues au moment de l'édition de ces conditions particulières. Les éventuelles modifications de ces éléments vous seront intégralement refacturées au prix coûtant.

Tarif exclusivement en ligne :

Luminus BasicFix Gaz est un contrat exclusivement en ligne par lequel vous acceptez expressément :
- de pouvoir contacter Luminus exclusivement via le formulaire de contact, par chat ou en ligne via My Luminus et

- de recevoir exclusivement vos factures de manière digitale.

Si vous souhaitez toutefois bénéficier de l'aide de notre service client téléphonique ou si vous souhaitez malgré tout recevoir vos factures au format papier, cela peut se faire uniquement si vous souscrivez un contrat qui inclut notre service clientèle téléphonique.



DUREE DE VOTRE CONTRAT :

Si le point de fourniture est situé en Région flamande ou en Région wallonne, votre contrat a une durée de 2 ans et sera automatiquement prolongé pour des périodes successives de 2 ans.

Si vous êtes un nouveau client Luminus, ce contrat entrera en vigueur à la date de début de fourniture. Si vous êtes déjà client chez Luminus pour votre gaz pour le Point de fourniture et conformément à l'article 11.4 des Conditions générales, souhaitez passer au contrat Luminus BasicFix Gaz, le nouveau contrat entrera en vigueur 21 jours calendrier après la date de signature, sauf si une autre date est convenue en concertation avec nous.

L'article 4.3 des Conditions générales demeure inchangé.

Si vous n'êtes pas encore client chez Luminus, votre contrat chez Luminus doit débiter au plus tard 4 mois après la signature. Si tel n'est pas le cas, Luminus est en droit de refuser votre demande de contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.

PAIEMENT ET MODE D'ENVOI DE VOS FACTURES :

Vous choisissez votre mode de paiement (domiciliation, virement ou tout autre mode de paiement proposé par Luminus) et la fréquence de facturation (mensuelle, bimestrielle ou trimestrielle). Si vous optez pour la domiciliation, vous ne recevrez pas de factures d'acompte, mais uniquement votre décompte annuel. Vous recevez vos factures uniquement par email. Toutes vos factures seront toutefois disponibles en ligne via votre Espace Client sur www.luminus.be.

En cas de retard de paiement, nous vous enverrons au moins un rappel. En cas de défaut de paiement dans le délai prévu par le rappel, nous vous enverrons une mise en demeure. Si votre point de fourniture se trouve en Région Wallonne ou dans la Région de Bruxelles-Capitale, un rappel coûte 7,5 EUR et une mise en demeure 15 EUR. Si votre point de fourniture se trouve en Région Flamande, une lettre de rappel coûte 8 EUR. Le premier rappel ne vous est pas facturé pour les trois premières factures échues de l'année calendrier. Les mises en demeure vous sont facturées 10 EUR. En cas de paiement tardif, vous êtes en outre tenu au paiement d'intérêts de retard au taux d'intérêt légal. Si nous avons transmis votre facture à un tiers, vous êtes également redevable d'une indemnisation forfaitaire de 10 % sur chaque montant impayé, avec un minimum de 55 EUR, en dédommagement des frais de recouvrement extrajudiciaires, sans préjudice du droit de prouver des dommages et préjudices supérieurs.

